

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2012

Compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2012 à la Salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire Jacques Lambert, Madame la conseillère Jeannine Breault et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Gilles Desponts, Daniel Pilon, Louis Cimon et Pierre Hébert, sous la présidence du maire Jacques Lambert.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général et greffier et Madame Chantal Paquette, Greffière adjointe qui prend note des délibérations.

2012-10-270 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2012-10-271 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2012.

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012.

ADOPTÉE

2012-10-272 CROIX-ROUGE - CONTRIBUTION ANNUELLE - ENTENTE POUR SERVICES AUX SINISTRÉS

Attendu qu'une lettre d'entente pour les services aux sinistrés entre la Ville de Mercier et la Société canadienne de la Croix-Rouge a été signée le 8 septembre 2010, et ce pour une durée de trois (3) ans;

Attendu que le Conseil est en accord avec la demande de la Société canadienne de la Croix-Rouge pour contribuer aux services aux sinistrés pour la période du 12 octobre 2012 au 12 octobre 2013;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise à verser à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution annuelle couvrant la période du 12 octobre 2012 au 12 octobre 2013, un montant annuel de 1 735,20 \$, équivalent à 0,15 \$ per capita.

ADOPTÉE

2012-10-273 AIDE FINANCIÈRE. MONSIEUR MATHIEU FORTIN - SPORT ÉLITE - HOCKEY.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accorde l'aide financière à Monsieur Mathieu Fortin, au montant de 350 \$ dans le cadre de sa participation à l'équipe élite collégiale de hockey - Les Dynamiques AAA de Sainte-Foy.

ADOPTÉE

2012-10-274 ADJUDICATION. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE D'ERREURS ET OMISSIONS PREMIERS RÉPONDANTS.

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil accepte les conditions du renouvellement de la firme BFL Canada inc. pour couvrir la garantie en assurance d'erreurs et omissions premiers répondants qui sera en vigueur du 1er décembre 2012 au 1er décembre 2013 à la compagnie d'assurance Encon pour une prime de 2 442 \$ (taxes et honoraires exclus).

ADOPTÉE

2012-10-275 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RÉPARTITION DES COÛTS DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil accepte de modifier sa politique de répartition des coûts de travaux d'infrastructures du réseau routier municipal afin d'ajouter la rue Édouard-Laberge à la liste des rues collectrices urbaines de la classification du réseau routier en milieu urbain.

ADOPTÉE

2012-10-276 SUSPENSION DE L'EMPLOYÉ #632

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise la suspension de 2 jours à l'employé #632, pour manquement aux respects de certaines obligations et directives.

ADOPTÉE

2012-10-277 ÉQUITÉ POUR LES COÛTS DES SERVICES DE POLICES - SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Attendu que la Ville de Mercier est tenue, en vertu de l'article 71 de la *Loi sur la police*, d'offrir un service de police de niveau 2 en raison de son appartenance à la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu qu'en vertu de ce même article, la Ville de Mercier ne peut pas avoir recours aux services de la Sûreté du Québec;

Attendu que le niveau de service exigé pour notre municipalité est déraisonnable et ne correspond d'aucune façon aux besoins d'une petite communauté avec un territoire majoritairement agricole;

Attendu que le gouvernement a déjà reconnu, dans le même article de la même loi, le caractère déraisonnable de cette exigence en soustrayant de son application les municipalités similaires à la nôtre faisant partie des municipalités régionales de comté de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de Vaudreuil-Solanges et en leur permettant d'être desservies par la Sûreté du Québec, et ce, malgré leur appartenance à des communautés urbaines;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a mis en place, en juin 2008, un programme pour aider financièrement certaines municipalités rurales ayant subi une augmentation des coûts liés à la desserte policière de leur territoire à la suite de la réorganisation de la carte policière de 2001, reconnaissant, une fois de plus, le caractère déraisonnable de cette exigence;

Attendu que le gouvernement vient d'adopter la Loi 31, permettant aux villes de Drummondville, Saint-Hyacinthe et Shawinigan (qui regroupent à elles trois une population d'environ 180 000 citoyens) de continuer d'avoir recours aux services de la Sûreté du Québec, lesquels services sont subventionnés à même les impôts de tous les Québécois alors que ces trois villes ont des moyens financiers supérieurs aux petites municipalités rurales;

Attendu que Monsieur Yves Morency, sous-ministre de la Sécurité publique, dans une lettre du 22 février 2012, reconnaissait que le ministre *peut autoriser une municipalité à être desservie par la Sûreté du Québec... mais...qu'il n'est pas de l'intention du ministre d'accorder une telle exemption*, démontrant ainsi qu'il ne manque que la volonté politique pour rétablir l'équité entre tous les citoyens du Québec;

Attendu que lors d'une présentation en commission parlementaire le 6 décembre 2011, les représentants de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ont proposé des critères uniformes pour toutes les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal aux prises avec la même problématique soient des municipalités de moins de 25 000 citoyens et qui ont plus de 50% de leur territoire en zone agricole;

Attendu que, selon le profil financier du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi que selon la compilation de la Commission de la protection du territoire agricole effectué au bénéfice de la Communauté métropolitaine de Montréal, seulement 22 municipalités rencontrent ces critères (regroupant une population d'environ 200 000 citoyens);

Attendu que parmi ces 22 municipalités, la municipalité d'Oka bénéficie déjà des services de la Sûreté du Québec à cause du territoire amérindien et que les municipalités de Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Philippe et Richelieu bénéficient du programme spécial de 2008 avec un fonds de 4,9 millions de dollars réparti sur 11 ans, ne laissant que treize (13) municipalités orphelines, réduisant ainsi la population affectée à environ 175 000 citoyens, soit l'équivalent de la population visée par la loi d'exception 31 adoptée récemment;

Attendu que les citoyens de ces 22 municipalités subventionnent par leurs impôts les services de la Sûreté du Québec offerts à des villes qui ont des moyens financiers supérieurs aux petites municipalités rurales;

Attendu que nous avons reçu le support à nos représentations en commission parlementaire tant de l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités que les différents regroupements de policiers;

Attendu que le gouvernement du Québec a le devoir moral de traiter tous ses citoyens avec la même justice et la même équité telle que garantie par la Charte des droits et libertés adoptée par lui-même;

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- De demander au ministre de la Sécurité publique, Monsieur Stéphane Bergeron, tel que lui permet l'article 71 de la Loi sur la police, d'autoriser de par sa volonté, pour toutes les municipalités faisant partie d'une communauté urbaine, l'éligibilité aux services policiers de la Sûreté du Québec selon des critères objectifs, uniformes et mesurables;
- De demander à l'Union de municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités le renouvellement de leur appui;
- De transmettre copie de la présente résolution à Monsieur Robert Poeti, porte-parole de l'opposition officielle pour la Sécurité publique, à Monsieur Marc Carrière, porte-parole de

l'opposition officielle aux Affaires municipales, Monsieur Jean-Marc Fournier, chef de l'opposition officielle et au député de Châteauguay;

- De transmettre copie de la présente résolution aux maires des municipalités faisant partie de la MRC de Roussillon et le maire de la municipalité Sainte-Anne-des-Plaines;
- Et que le gouvernement compense la Ville de Mercier à 50 % du coût de la police advenant une réponse défavorable à la demande du conseil de ville.

ADOPTÉE

2012-10-278 AUTORISATION. PLAN DE SIGNALISATION AU POURTOUR DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BON VENT, RUE BATISCAN, RUE ÉDOUARD-LABERGE ET DU STATIONNEMENT PUBLIC.

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise le plan de signalisation au pourtour de l'École primaire Bon Vent, rue Batiscan, rue Édouard-Laberge et du stationnement public, le tout tel que démontré sur le plan annexé à cette résolution:

ARRÊT:

Coin de la rue Batiscan et l'entrée de l'école primaire et rue de Beaudry;

POSSIBILITÉ DE DÉFENSE DE STATIONNER de 6h00 à 18h00:

Sur la rue Édouard-Laberge au coin de la rue Batiscan jusqu'en face de la rue Antoine-Couillard côté de la garderie;

DÉBARCADÈRE 15 MIN

LUNDI AU VENDREDI 6H00 À 18H00:

Stationnement public côté de la garderie

Stationnement public côté de l'école

STATIONNEMENT RÉSERVÉ À LA GARDERIE

Stationnement public côté de la garderie

Stationnement à côté du jeu de parc (stationnement non asphalté)

STATIONNEMENT RÉSERVÉ À L'ÉCOLE

Stationnement situé à l'arrière de l'école (stationnement non asphalté)

STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX EMPLOYÉS DE L'ÉCOLE

Centre du stationnement public

DÉFENSE D'ARRÊT

Sur la rue Batiscan de la rue Édouard-Laberge à la rue de Bellefeuille

ADOPTÉE

2012-10-279 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE ROUSSILLON.

Considérant la résolution 2012-74-T adoptée par la MRC Roussillon le 29 février 2012 concernant le positionnement des municipalités de Mercier, Léry et St-Isidore face au projet de schéma de risques incendie de la MRC Roussillon;

Considérant la résolution 2012-03-78 adoptée par la Ville de Mercier le 20 mars 2012 concernant le retrait de la Ville de Mercier du processus d'adoption du schéma de couverture de risques incendie de la MRC Roussillon;

Considérant que la MRC de Roussillon a procédé à l'adoption du projet final du schéma de couverture de risques par la résolution numéro 2012-266-T adoptée le 29 août 2012;

Considérant que la Ville de Mercier désire réintégrer le schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Roussillon;

Considérant que la Ville de Mercier est consciente des étapes à suivre afin de réintégrer le processus déjà réalisé pour se joindre à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques à la MRC de Roussillon.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu:

- Que la Ville de Mercier désire réintégrer le schéma de couverture de risque incendie de la MRC de Roussillon et accepte la proposition de plan de mise en œuvre pour son territoire, proposé par la Ville de Châteauguay, en vue de se conformer aux exigences du schéma de couverture de risque incendie sous réserve de négocier le protocole d'entente à être entériné avec la Ville de Châteauguay.

Le vote est demandé, le maire appelle le vote:

Ont voté en faveur:

Jeannine Breault
Daniel Pilon
Pierre Hébert
Jacques Lambert

EN FAVEUR: 4

Ont voté contre:

Stéphane Roy
Louis Cimon
Gilles Desponts

CONTRE: 3

ADOPTÉE à la majorité

2012-10-280 ACCEPTATION. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS. CHERCHEUR DE TÊTE POUR L'EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu:

- Que ce Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Jean-Yves Pilon et associés pour recruter et sélectionner un directeur du Service des incendies conformément aux exigences du Conseil, au montant honoraires de 10 500 \$ (taxes et frais de publication exclus), tel que décrit dans l'offre de services joint à la présente pour faire partie intégrante.

Le vote est demandé, le maire appelle le vote:

Ont voté en faveur:

Louis Cimon
Gilles Desponts

EN FAVEUR: 2

Ont voté contre:

Stéphane Roy
Jeannine Breault
Daniel Pilon
Pierre Hébert

CONTRE: 4

RÉJETÉE

2012-10-281 DEMANDE PARTENARIAT - VILLE DE SAINT-ISIDORE, LÉRY. ADMISSION AU SCHÉMA DE RISQUES DE LA MRC DE ROUSSILLON.

Considérant que la MRC a adopté son schéma de couverture de risques incendie;

Considérant que la Ville de Mercier apprécierait signer un partenariat avec les villes de St-Isidore et Léry;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- De mandater la direction générale d'écrire aux villes citées en titre afin de valider leur volonté ou leur désir de se lier à la Ville de Mercier pour se conformer et mettre en œuvre le schéma de couverture de risques de la MRC Roussillon.

ADOPTÉE

2012-10-282 APPROBATION DES COMPTES.

Considérant les listes des comptes à payer et déposées lors de la présente séance:

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

2012-09-06	66 954,12 \$
2012-09-13	44 444,86 \$
2012-09-13	(3 403,07) \$
2012-09-20	66 684,01 \$
2012-09-27	239 155,32 \$
2012-10-09	233 676,08 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer mentionnée ci-haut et d'autoriser la trésorière à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE

2012-10-283 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE À ENCHÉRIR. VENTE À L'ENCHÈRE LE 23 NOVEMBRE 2012.

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- D'ordonner la trésorière à enchérir pour et au nom de la Ville sur les immeubles faisant l'objet de la vente aux enchères pour taxes et droits de mutation impayés qui aura lieu le 23 novembre 2012.

ADOPTÉE

2012-10-284 ORDONNANCE À LA GREFFIÈRE ADJOINTE DE PROCÉDER À LA VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE LE 23 NOVEMBRE 2012.

Afin de donner suite à la résolution 2012-09-255.

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- D'ordonner à la greffière adjointe, selon l'article 512 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19), de vendre à l'enchère publique, le vendredi 23 novembre 2012, à compter de 10h00, dans la Salle du conseil municipal située au 869 boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier, les immeubles apparaissant sur l'état préparé par la trésorière selon l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes

imposées et les droits de mutation n'ont pas été payés en tout ou en partie, pour l'année 2011, et les années antérieures.

ADOPTÉE

2012-10-285 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2011 TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC DE LA VALLÉE DE CHÂTEAUGUAY (R.I.A.V.C.)

Je Stéphane Roy conseiller municipal dépose le rapport financier 2011 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 de la Régie Intercommunale d'aqueduc de la vallée de Châteauguay.

2012-10-286 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2011.

Que ce conseil prend acte du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminée le 31 décembre 2011.

2012-10-287 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2011.

Que ce Conseil prend acte du dépôt des indicateurs de gestion pour l'année 2011.

2012-10-288 AFFECTATION DES DÉPENSES VIA LE FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES. TRAVAUX DE PAVAGE, D'ENTRETIEN ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DE LA FONDATION. BOULEVARD STE-MARGUERITE.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise la trésorière à comptabiliser pour l'année 2012, les dépenses des travaux de pavages, d'entretien et d'honoraires professionnels pour l'étude sur la qualité de la fondation du boulevard Ste-Marguerite pour un montant total de 35 810 \$ (taxes exclues) à même le fonds Carrières et Sablières.

ADOPTÉE

2012-10-289 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 15 AOÛT 2012

Que ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 août 2012.

2012-10-290 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 32-C RUE BEAUCHEMIN

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant l'installation d'une nouvelle enseigne posée à plat sur la façade du bâtiment commercial;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Gilles Despoints et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil autorise l'émission d'un permis relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 32-C rue Beauchemin.

ADOPTÉE

2012-10-291 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 99 RUE BEAUCHAMP

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant la construction d'un garage privé intégré avec pièce habitable au 2e étage;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 99 rue Beauchamp.

ADOPTÉE

2012-10-292 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 84 RUE DE BEAUPRÉ

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant le remplacement et le changement de couleur du revêtement extérieur de la maison;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 84 rue de Beaupré.

ADOPTÉE

2012-10-293 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 115 RUE BEAUCHEMIN

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant l'agrandissement de la résidence visible de la voie publique, recouvert de maçonnerie ainsi que le remplacement de la porte de garage pour une baie vitrée;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Pierre Hébert et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 115 rue Beauchemin.

ADOPTÉE

2012-10-294 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 6 RUE POIRIER

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant la construction d'un garage privé intégré avec pièce habitable au 2^e étage;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 6 rue Poirier.

ADOPTÉE

2012-10-295 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE LOT 160-178 / RUE VALLÉE

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant l'insertion d'un triplex dans un milieu bâti;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le lot 160-178 (rue Vallée).

ADOPTÉE

2012-10-296 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE LOT 793 / RUE DE L'ÉGLISE

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant l'insertion d'un triplex dans un milieu bâti;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Jeannine Breault et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le lot 793 (rue de l'Église).

ADOPTÉE

2012-10-297 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LES LOTS 9-52 ET 9-53 / RUE D'AMQUI

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant l'insertion d'une résidence unifamiliale dans un milieu bâti;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Gilles Despoints et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour les lots 9-52 et 9-53 (rue d'Amqui).

ADOPTÉE

2012-10-298 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LE 758 BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant l'installation d'une enseigne de type oriflamme en façade du bâtiment commercial;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour le 758 boul. Saint-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE

2012-10-299 DEMANDE DE PERMIS ASSUJETTIS AU PIIA POUR LES LOTS 732 À 735 / RUE EDOUARD-LABERGE.

Considérant la demande déposée au Service de l'urbanisme, concernant la construction de quatre nouveaux cinq-plex;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil l'acceptation de la demande de permis à l'exception de la construction des bâtiments accessoires;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel Pilon et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu à l'unanimité:

- Que le Conseil autorise l'émission d'un permis de construction pour les bâtiments principaux, les stationnements et les aménagements paysagers relativement à la demande présentée en vertu du règlement sur les PIIA, pour les lots 732 et 735 (rue Édouard-Laberge).

ADOPTÉE

2012-10-300 ADOPTION. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 2012-902 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART À PAYER AU PROMOTEUR , LES HABITATIONS MICHEL PITRE INC. POUR DES TRAVAUX DE SURLARGEUR DE RUE DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA RUE ÉDOUARD-LABERGE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 175 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Gilles Desponts et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que ce Conseil adopte le règlement d'emprunt no 2012-902 décrétant une quote-part à payer au promoteur, Les Habitations Michel Pitre inc. pour des travaux de surlargeur de rue dans le cadre du prolongement de la rue Édouard-Laberge et un emprunt au montant de 175 000 \$.

ADOPTÉE

2012-10-301 AUTORISATION DE SIGNER LE BAIL POUR LA LOCATION D'HEURES DE GLACE AU CENTRE SPORTIF MERCIER POUR L'ACTIVITÉ DU PATIN LIBRE 2012-2013.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Gilles Desponts et résolu à l'unanimité:

- D'autoriser le directeur des loisirs, cultures et vie communautaire, à signer pour et au nom de la ville les contrats avec le Centre Sportif Mercier pour la location d'heures de glace pour l'activité du patin libre, qui se détaille comme suit:
 - o un montant total de 4 475 \$ (taxes exclues) pour couvrir les frais de location, les dimanches du 9 septembre au 16 décembre 2012 et pour la période des fêtes du 27 au 30 décembre pour la fin de l'année 2012;
 - o un montant total de 4 903 \$ (taxes exclues) pour couvrir les frais de location, les dimanches du 6 janvier au 17 mars 2013 et pour la semaine de la relâche scolaire du 4 au 8 mars 2013.
- Que les contrats sont joints en annexe pour en faire partie intégrante à la présente résolution;
- Et qu'à cet effet, la trésorière a émis un certificat de crédit disponible, conformément à la loi.

ADOPTÉE

2012-10-302 VERSEMENT DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MERCIER.

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Daniel Pilon et résolu à l'unanimité:

- Que la Ville autorise le versement d'une subvention à l'Association du hockey mineur de Mercier, d'un montant de 53 039 \$ pour la période du 25 août au 23 décembre 2012.

ADOPTÉE

2012-10-303 SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MERCIER

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- Que la Ville autorise le versement d'une subvention au Club de patinage artistique de Mercier, d'un montant de 12 520 \$ pour la période du 4 septembre au 18 décembre 2012.

ADOPTÉE

PÉRIODES DE QUESTIONS

- Continuer le trottoir entre la rue Hébert et la rue Josime-Pelletier - dépôt de photos;
- Mobile de jeu au parc Loïselle pas sécuritaire;
- Dépôt de signatures des résidants dans le secteur de la rue Desparois pour que la Ville reprend la rue et continue le déneigement;
- Sécurité incendie;
- Schéma de couverture de risques incendie;
- Dégât d'eau au 26 rue Prud'homme - problème récidive;
- Sûreté du Québec;
- Adoption des comptes à payer;
- Rapport financier et indications de gestion - disponible sur le site Internet;
- Négociations de la convention collective;
- Lecture d'un texte de madame Breault remis à une ancienne conseillère sur l'importance de consulter les citoyens;
- Changement du passage piétonnier du entre le 95 et 97 pour 99 rue Beauchamp;
- Entretien du passage piétonnier - rue Beauchamp;
- Service de la dette 2011;
- Réparation mitoyenne de la rue des Lilas;
- Desserte incendie;

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

- Gilles Desponts: - Félicitations à madame Pitre et monsieur Roberge pour leur reconnaissance;
- Schéma de couverture de risques incendie;
- Daniel Pilon: - Schéma de couverture de risques incendie;
- Louis Cimon: - Schéma de couverture de risques incendie;
- Transport en commun;
- Invitation à la Fête d'Halloween qui se tiendra le 27 octobre;
- Ramassage de feuilles mortes;
- Ramassage de branches;
- Fini le tri pour le recyclage;
- Bonne chance à monsieur Moreau pour sa candidature comme chef du parti Libéral;
- Pierre Hébert: - Schéma de couverture de risques incendie;
- Félicitations à madame Pitre et monsieur Roberge pour leur reconnaissance;
- Stéphane Roy: - Félicitations au conseiller Louis Cimon pour son travail dans le dossier schéma de couverture de risques incendie;
- Jeannine Breault: - Politique;
- Jacques Lambert: - Félicitations à madame Pitre et monsieur Roberge pour leur reconnaissance;
- Schéma de couverture de risques incendie.

2012-10-304 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Hébert et appuyé par la conseillère Jeannine Breault et résolu à l'unanimité:

- De clore la séance ordinaire à 22h

ADOPTÉE